

CR GT Contrôle fiscal du 28 juin 2017

Grand laboratoire dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale !

Changement de périmètre des DIRCOFI, et rattachement de certaines BDV aux DIRCOFI

Ces sujets ont fait l'objet de deux points distincts à l'ordre du jour, mais participent d'une politique globale de « glissement ou recentrage » de la mission de Contrôle fiscal sur les structures inter-régionales que sont les DIRCOFI. Ceci s'inscrit dans le cadre juridique plus global de réaménagement des services publics de l'État prévus par la Loi NOTRE.

La CGT Finances Publiques s'oppose à la destruction du réseau du Contrôle fiscal qui se met en œuvre avec le rattachement des Brigades de Vérifications (BDF) aux DIRCOFI. Elle réaffirme son attachement aux trois aspects de la mission de contrôle fiscal, notamment son aspect dissuasif, qui justifie le maintien du réseau de structures et d'emplois, garants d'une couverture du tissu fiscal efficace.

Dans ce cadre, la CGT s'interroge sur les règles de gestion qui régissent les personnels à l'occasion de ces rattachements. Elle dénonce la banalisation du travail des agents en charge du contrôle, qui occulte les spécificités des contrôles de type BDV (reconstitutions de chiffres d'affaires, travail illégal...) de celles des contrôles de type DIRCOFI (intégration fiscale, international...). Elle dénonce également le fait que tout ceci se mette en place sans réel plan ni moyens de formation professionnelle.

Elle a lors de ce GT réitéré sa demande de bilan contradictoire sur l'activité des Pôles de Contrôle Expertise (PCE) au sein des DDFIP.

Les DIRCOFI : des géants aux pieds d'argile

Le changement des périmètres des DIRCOFI a engendré des directions qui sont devenues « gigantesques » en terme géographique, ce qui conduit la Direction Générale à avouer que la viabilité du dispositif n'est pas assurée.

Par exemple la DIRCOFI CENTRE-EST exerce désormais ses missions dans un ressort territorial qui couvre vingt départements pour elle-seule. L'administration n'exclut pas de revenir sur cette organisation administrative... selon le proverbe « Faire et défaire... » et de procéder à des rattachements sur les DRFIP.

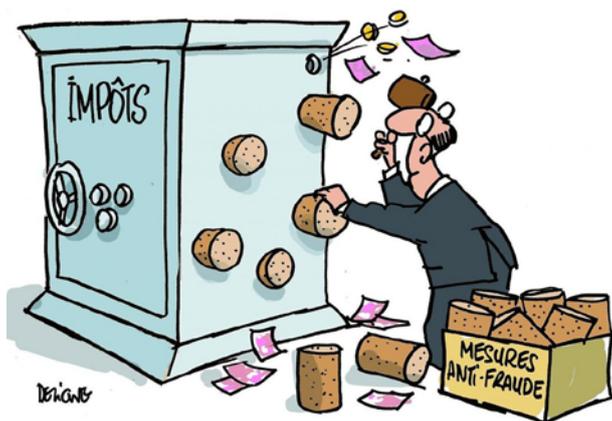
La CGT Finances Publiques a rappelé que ces absorptions se sont réalisées sans abondement d'emplois, comme par exemple la DIRCOFI NORD. Nous avons donc porté la revendication de voir des implantations d'emplois de directions supplémentaires dans ces DIRCOFI.

La direction générale a reconnu le manque d'emplois, et indique que cette question serait déjà à l'étude. Elle se déclare prête à s'engager à combler ce besoin au plus tôt en 2018, même partiellement. Pour autant, elle ne donne aucune garantie sur la façon dont elle procéderait.

RATTACHEMENT DE CERTAINES BDV AUX DIRCOFI : MISE À MAL DU RÉSEAU DE CONTRÔLE FISCAL

Il s'agit, selon la Direction Générale, d'une demande formulée par les Directions départementales faisant état de leur « incapacité matérielle, technique et humaine » à poursuivre la mission. Pour autant, la direction générale omet de préciser que c'est elle qui a suscité cette demande par sa note du 13 novembre 2015.

Pour la CGT Finances Publiques, ces restructurations vont accentuer la désertification des départements concernés en termes de services publics de proximité. Qu'il s'agisse de directions départementales organisées avec un Pôle Unifié de Contrôle (PUC), ou de plusieurs services de contrôle de type BDV, PCE, Brigade de Contrôle et de Recherches (BCR), un problème se pose en terme de réseau de proximité, d'implantation d'emplois et de couverture de tissu fiscal.



Ainsi, pour des départements comme la Lozère ou la Creuse qui sont déjà en voie de désertification, supprimer une structure sur ces territoires ne peut être une solution viable, quand bien même il s'agit de petites unités à 2 ou 3 agents. A termes, les emplois qui y sont adossés, s'ils sont aujourd'hui maintenus physiquement, risquent par ailleurs d'être menacés tôt ou tard.

Dans le même temps, la casse du réseau s'accompagne de celle des règles de gestion, qu'elles soient infra-directionnelles ou départementales. Les agents initialement affectés en DDFiP se retrouvent affectés en DIRCOFI, tout en conservant leur RAN. Mais ils sont alors fondés à intervenir sur l'ensemble des départements du ressort de la DIRCOFI, voire à combiner des

interventions sur des dossiers de « compétences DIRCOFI » avec des dossiers DDFiP.

Pour la CGT Finances Publiques, les conséquences sont inévitables en terme de déperdition de formation professionnelle, de couverture de tissu fiscal, et de gestion des personnels. Et à plus ou moins long terme, la question de la pérennité des structures et des emplois finira par se poser et trouvera, on peut le craindre, dans le contexte politique actuel des solutions drastiques...

L'administration dégarnit les services dans des départements où les services publics d'une manière générale, et ceux de fiscalité de façon plus particulière, sont déjà fortement mis en difficulté. Elle génère ainsi des difficultés dans l'exercice des missions, en dégradant les conditions de fonctionnement des services concernés. La direction générale aura alors beau jeu de mettre en avant une perte de compétences pour justifier ses restructurations présentes et futures : fusion, regroupement, rattachement voire à terme disparition des structures.



Je me syndique...

NOM : Prénom :
Date de naissance : / / N° DGFiP (AGORA) : Direction :
Service / Résidence : Grade : Échelon : Indice :
Tél. pro : Tél. perso (facultatif) :
A le / / Signature :

Tu peux nous joindre :

- par courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr ou dgfip@cgt.fr
- par téléphone : 01.55.82.80.80
- adresse : CGT Finances Publiques - Case 450 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex